



Voisin coupure d'eau

Par Jeta

Bonjour, je me permets de vous solliciter pour avoir une idée de la marche à suivre concernant un voisin récalcitrant qui passe son temps à couper la vanne d'arrivée d'eau (qui se trouve dans les communs à la cave de l'immeuble) à mon domicile. J'ai la conviction du voisin en question (nous sommes 6). Mais comment le mettre devant le fait accompli sans preuve formelle? Merci d'avance pour votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes copropriétaire ? locataire ? Et le voisin ?

Le plus simple est de faire ajouter une clé pour que seules des personnes habilitées puissent manipuler cette vanne.

La question principale est : "à qui demander cette pose de clé?"